

Associations

A l'occasion de son Assemblée Générale du 9/03/2022, le **Club de Gymnastique de Pas-en-Artois** s'est réuni pour une "photo souvenir" !

Le Club a offert à ses adhérentes une polaire siglée "Gym Pas-en-Artois", l'occasion de se faire connaître et d'accueillir de nouvelles recrues d'ici la prochaine rentrée.

Si vous aimez le step, le stretching, le renforcement musculaire, rejoignez-nous le mercredi à 19h30.

Pour plus de renseignements,
Contactez : Sylvie 06.46.67.34.57
Marie-Noëlle 03.21.48.97.12



***** PAS-EN-ARTOIS *** INFOS *** Mars *** N° 18 *****

Opération « Hauts-de-France propres »



Opération « Hauts-de-France Propres » de ce samedi 19 mars : Du bon travail et un verre de l'amitié pour clore la matinée.

Un grand merci aux Associations (Société de Chasse, Amicale de Pêche, Sources et Colline) et aux bénévoles.

Etat Civil

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Nolan SAILLY né le 06 mars 2022, fils d'Arnaud SAILLY et de Justine JABLONSKI.

Nous déplorons la disparition de :

- M. Jean-Claude TOURNOIS décédé le 10 mars.

- M. Bernard VIEZ décédé le 19 mars.

Travaux sur la colline



Compte rendu de la séance du conseil municipal du 17 mars 2022 à 19h30

En préambule de la séance, le Conseil municipal reçoit Monsieur Laurent LEMAIRE de la MNT pour une présentation de l'offre du centre de gestion du Pas-de-Calais en mutuelle santé.

Puis, il reçoit les membres du bureau du Club de javelot afin d'écouter leurs doléances en matière de location de la salle de l'Abreuvoir (Voir Infos Pas n° 17 pour les principaux points du règlement).

A l'issue de cette rencontre, il est décidé que les locations du samedi soir débuteront à partir de 16h30 pendant une période d'essai de 6 mois soit jusqu'au 30 septembre.

A/ DÉLIBÉRATIONS :

1/ SAS Artois Uniterr

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle a été invitée par Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais à exprimer son avis sur le projet d'installation d'une unité de méthanisation par la société SAS ARTOIS UNITERR sur le territoire de la commune de Grincourt-les-Pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal n'a aucune observation à exprimer sur ce projet.

2/ Participation de la commune à la mutuelle santé des agents

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celui-ci,
- de participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé
- de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent ayant souscrit un contrat à la MNT à compter du 1^{er} avril 2022 comme suit : Montant en euros : 10 € brut / mois,
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

3/ Statuts du SIVOM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la délibération du SIVOM du 13 décembre 2021 sur la modification des Statuts du Syndicat n'est pas conforme.

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle modification des statuts qui a été votée le 7 mars 2022 par le conseil syndical du SIVOM du secteur de Pas-en-Artois qui propose :

- d'ajouter à l'article 2 la ligne suivante : « Création, extension et aménagement de la salle de sports de Pas-en-Artois et de ses abords »

Sont modifiés également :

- L'article 3 suite au changement de siège : « Le siège du syndicat est fixé à la mairie de Famechon. »
- L'article 4 sera rédigé ainsi : « Le syndicat est constitué pour une durée indéterminée »
- L'article 7 sur les vice-présidents disparaît et devient donc « Article 7 : Le bureau : Il est créé un bureau composé de 11 membres dont un président et un ou plusieurs vice-présidents élus pour la durée de la mandature municipale en cours.
- L'article 9 deviendra article 8

Monsieur le Maire propose de délibérer sur cette modification de statuts.

Les membres présents décident à l'unanimité d'accepter la modification des statuts du SIVOM du secteur de Pas-en-Artois telle que définie ci-dessus.

B/ DEVIS :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée divers devis sur lesquels il demande de bien vouloir réfléchir :

1/ Restauration du calvaire sur la « colline » :

Devis des Éts Demailly à Monchy-au-Bois qui présente 2 options :

- Fabrication et pose d'une croix en métal thermolaqué de mêmes dimensions que l'originale : 4 200,00 € hors taxe soit 5 040,00 € TTC.

- Fabrication de 4 renforts pour croix en bois pour 990,00 € HT soit 1 080,00 € TTC.

2/ Désherbeur :

Devis de la société MAPP d'Arras pour un montant de 5 670,00 € HT soit 6 804,00 € TTC.

3/ Achat de 3 liseuses pour la médiathèque :

À compter de septembre 2022, la bibliothèque communale deviendra bibliothèque partenaire du programme départemental de bibliothèque numérique.

Les personnes inscrites à la médiathèque communale pourront alors accéder aux services offerts par la bibliothèque numérique du Pas-de-Calais (livres, films, séries, docs, journaux, formations, musiques, applications, ...)

Dans ce cadre, M. le Maire propose à l'assemblée de faire l'acquisition de 3 liseuses qui permettront aux abonnés de se familiariser avec l'outil numérique. La dépense serait d'environ 500 à 600 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent de faire l'acquisition de 3 liseuses.

4/ Décibel mètre pour la salle de l'Abreuvoir

Monsieur le Maire propose de faire installer par les services techniques un décibel mètre dans la salle de l'Abreuvoir pour la somme de 91,89 €.

Cet appareil mesurant le niveau sonore permettrait de protéger les riverains de cette salle des nuisances sonores. Proposition acceptée.

5/ Fête communale

Sont retenus par 11 voix pour et 3 abstentions :

Spectacle du dimanche après-midi : Ventriloque puis le groupe « Come Back 80 » : 5 050,00 € toutes charges comprises (sauf le repas).

Location du podium de la Communauté de Communes : 80,00 €

Spectacle ambulancier « Dragonmusik » : 2 400,00 € TTC

C/ SIVU « La Kilienne »

En vue de la création d'un SIVU pour la gestion des écoles primaires de Pas-en-Artois, MM. Arnaud DOUCHET et Gilbert COTTIN, M. Luc DELAPORTE, Maire de Gaudiempré et M. Philippe VANDERBEKEN, Maire de Warlincourt ont été reçus en Préfecture.

Ce SIVU pourrait avoir les compétences suivantes :

Gestion des frais de fonctionnement des écoles (matériels et personnels)

Travaux d'entretien et de restauration des bâtiments scolaires.

Les statuts seront rédigés en collaboration avec les services de la Préfecture et les élus des communes adhérant au SIVU. Ils devront être validés par les Conseils municipaux des communes concernées.

Enfin la création de ce SIVU sera soumise à l'approbation de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

D/ DIVERS

1/ Offre de bois

Le conseil municipal accepte d'attribuer le lot de 17 stères de bois à Monsieur Fernand THERY pour la somme de 698,00 €.

2/ Réflexion sur le stationnement et la sécurité « rue d'en haut »

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de réfléchir aux solutions qui permettraient d'améliorer la sécurité de cette rue dangereuse (stationnement anarchique, vitesse élevée des véhicules,...)

3/ Divers

- Bureau de vote des élections présidentielles : L'heure de clôture du scrutin étant fixée à 19h00, il est nécessaire d'allonger d'un quart d'heure les créneaux de garde.

- Devis chemins communaux :

Chemin de Saint Léger vers Hénu : 15 000,00 € HT (option à 39 000,00 € HT)

Chemin d'Hénu vers Saint Léger : 5 000,00 € HT (option 13 000,00 € HT)

Chemin du châtelet : 2 800,00 € HT

Chemin du Fêtel : 8 173,00 € HT (option à 53 600,00 € HT)

Terrain de pétanque : M. Jean-Claude PONTHEU propose de « recharger » le terrain de pétanque à certains endroits.

Restauration du calvaire sur la colline.

Quelques photos valent mieux qu'un long texte pour montrer l'urgence de procéder à la restauration de ce calvaire :



Dégradations sur le terrain synthétique.

Comme annoncé sur la page Facebook de la commune, nous avons constaté des dégradations sur le terrain de football synthétique (brûlures du revêtement à plusieurs endroits) :



Rappels :

Il est interdit de fumer sur ce terrain et de faire de petits feux.

Les vélos sont interdits.

Des contrôles seront effectués par la municipalité.

Chasse à l'œuf :

Le Comité des Fêtes de Pas-en-Artois organisera une chasse à l'œuf le dimanche 17 avril de 14h00 à 17h00 sur la colline (selon météo). Un flyer vous sera distribué pour donner de plus amples informations.



Bureau de Poste

Comme annoncé dans Infos Pas n° 16, les horaires du bureau de la Poste changent à compter du lundi 28 mars 2022 : Fermé le lundi, ouvert du mardi au samedi de 9h00 à 12h00.

CAP Petite Enfance (Ecole La Kilienne)

Comme les années précédentes, un recrutement CAP Petite Enfance a été fait.

Compte tenu du nombre de candidats, un entretien a eu lieu. Le choix a été fait en concertation avec les enseignantes concernées. Marleen a été retenue, elle prendra ses fonctions à la rentrée scolaire de septembre 2022 et pour une durée de 2 ans.